



## **Note de présentation**

### **Projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département d'Ille-et-Vilaine**

#### **Objet de la consultation du public:**

Le projet d'arrêté vise à fixer une nouvelle date de clôture pour les espèces Faisans et Perdrix et à prévoir dès à présent une ouverture anticipée de la chasse pour les espèces Sangliers et Chevreuils en 2021.

Le confinement en vigueur depuis le 29 octobre 2020 a conduit à restreindre les déplacements et certaines activités. Les élevages de gibier à plumes n'ont pas pu réaliser les lâchers de leurs animaux compte-tenu de la suspension de la chasse et de l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène. Il est donc proposé de repousser la date de clôture pour la chasse des espèces Faisans et Perdrix au 21 février 2021 (date de clôture initialement fixée au 17 janvier 2021), conformément à l'article R424-7 du code de l'environnement. Cette proposition est également soumise en parallèle à l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) à travers une consultation dématérialisée.

Par ailleurs, tenant compte des difficultés récurrentes de planning pour assurer une ouverture anticipée de la chasse pour les espèces Sangliers et Chevreuils effective au 1<sup>er</sup> juin, conformément à l'article R424-8 du code de l'environnement, il est proposé de caler l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse sur une année cynégétique (du 1<sup>er</sup> juillet de l'année *n* au 30 juin de l'année *n+1*), et ainsi d'ajouter dans l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021, une ouverture anticipée en tir d'affût pour les espèces Sangliers et Chevreuils du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 juin 2021. Cette disposition a reçu un avis favorable de la CDCFS en date du 2 juillet 2020.

#### **Durée de la consultation du public:**

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine » du 8 décembre 2020 au 29 décembre 2020 inclus.

Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans les mêmes délais à la DDTM :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr)
- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Eau et Biodiversité / Pôle Planification Eau et Biodiversité / Unité Biodiversité  
Le Morgat  
12, rue Maurice Fabre  
35031 RENNES Cedex

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité

  
Catherine DISERBEAU